



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

sécurité des produits

Question écrite n° 66376

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur les nitrosamines dans les jouets en caoutchouc pour bébé. En effet, selon les CIRC (Centre international de recherche sur le cancer), le caoutchouc contient des nitrosamines et des substances nitrosables « cancérogènes ». Si des efforts ont déjà été effectués en ce qui concerne les tétines et les sucettes des enfants en bas âge (la directive européenne du 15 mars 1993 a conduit à un arrêté le 9 novembre 1994), rien n'a encore été fait en ce qui concerne les jouets eux-mêmes. Il lui demande si une réglementation sur la quantité de nitrosamines dans tous les jouets premier âge ne serait pas à prévoir.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66376

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 septembre 2001, page 5428